



Intérieur

DESCRIPTION

Peinture de finition satinée à base de dispersion en phase aqueuse.

DESTINATION

Murs et plafonds en intérieur sur supports tels que plaque de plâtre cartonné, plâtre brut, enduit à l'eau, ancienne peinture.

PROPRIETES

- Taux de COV < 1g/L
- Belle blancheur.
- Bon pouvoir couvrant.
- Résistant au lustrage.
- Perméable à la vapeur d'eau
- Sans odeur
- Rapidité de séchage et de recouvrement

Classement AFNOR NFT 36 005 Famille I Classe 7b2.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect en pot	: Liquide onctueux.
Aspect du film	: Aspect satin.
Masse volumique	: 1.30 +/- 0,05 Kg/l.
Extrait sec	: En poids: 60 +/- 2% en volume: 46 +/- 2%.
COV (directive 2004/42/CE)	: Valeur limite UE pour ce produit. (cat. A/a): 30 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 1 g/l de COV.
Point éclair	: Non concerné.
Brillant Spéculaire à 60°	: 15.
Rendement	: 8 à 10 m ² /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
Séchage (20°C - 65%HR)	: hors poussière/sec 2h.
Recouvrable	: 4 à 6 h.
Teintes	: Blanc.
Stockage	: 1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
Conditionnement	: 15 L et 5L.

Préparation des fonds:

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.

Le support doit être nettoyé, poncé (grain fin) et dépoussiéré au préalable avant l'application. Le support doit être propre, sec et sain. Sur les anciennes peintures mates, satinée et brillantes acryliques adhérentes : ponçage pour éliminer les parties mal adhérentes ou lessivage pour casser le brillant, et rinçage à l'eau claire.

- Sur les bois bruts tendres (sapin/pin), anciennes peintures mates, satinée et brillantes acryliques et enduits au mortier de liant hydraulique, enduits de dégrossissage ou de lissage, plaques de plâtre à épiderme cartonné, carreaux de plâtre : appliquer 1 couche de **NEBRASKA NATUR' PRIM**.

- Sur plâtre brut et anciennes peintures glycérophtaliques adhérentes et compatibles, appliquer 1 couche de **NEBRASKA GLYCERO IMPRESSION**.

Application:

Conditions d'application

: DTU 59.1.

Matériel d'application

: Brosse synthétique, Rouleau polyamide texturé / microfibres 8-10mm, pistolet.

Nettoyage du matériel

: Eau.

Diluant

: Eau.

Dilution

: Prêt à l'emploi. En cas d'application à l'airless, diluer à 5% d'eau.

SYSTEME D'APPLICATION

Support	Impression	Finition
enduit au mortier de liant hydraulique, enduits de dégrossissage ou de lissage, plaques de plâtre à épiderme cartonné, bois et dérivés,	NEBRASKA NATUR' PRIM	1 à 2 couches NEBRASKA NATUR' SATIN
Plâtre, anciennes peintures glycérophtaliques adhérentes et compatibles	NEBRASKA GLYCERO IMPRESSION	

HYGIENE ET SECURITE

Consulter la fiche de données de sécurité.

FICHE TECHNIQUE – Janvier 2016 annule et remplace toute fiche antérieure.

Les données physico-chimiques données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.

La valeur de COV indiquée représente la valeur du produit prêt à l'emploi, après mise à la teinte, dilution... avec les produits de notre gamme. En aucun cas, elle ne peut engager notre responsabilité sur des mélanges qui seraient faits avec d'autres produits commerciaux, pour lesquels nous ne connaissons pas la réelle teneur en COV.

La présente fiche technique a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles. Nous invitons notre clientèle à vérifier l'adaptation du produit à la nature et à l'état des fonds et à procéder à des essais représentatifs. Il appartient à notre clientèle de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacée ou modifiée par une édition plus récente.

GESTION DES DECHETS

Les outils seront nettoyés immédiatement après usage avec de l'eau. Protégeons l'environnement.

- Laver soigneusement le matériel après utilisation. Le rincer avec très peu d'eau dans un récipient, laisser cette eau s'évaporer. Le résidu sec peut alors être jeté à la poubelle

- Bien essuyer le matériel. Bien refermer l'emballage après usage. Veillez à déposer votre emballage vide dans une déchetterie. Ne pas jeter les résidus à l'égout

Les déchets ne doivent être ni abandonnés, ni brûlés à l'air libre, ni rejetés dans le milieu naturel ou dans le réseau d'assainissement ou les ordures ménagères. Renseignez vous auprès de vos autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.